

L'ESSENTIEL DE L'INFO

RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE : OPACITÉ TOTALE



Sur le projet de loi Fonction publique : « **Nous n'avons aucune information sur ce projet de loi** » déplore Marilyse LÉON, secrétaire générale de la CFDT. « **Les agents ont l'impression d'avoir un gouvernement et un ministre qui ne sont pas à l'écoute** »

Des discussions auront finalement lieu à l'automne. Nous demandons à connaître le projet du projet de loi de Stanislas GUERINI au plus vite pour débiter des négociations.

INAUGURATION DE LA CRS 83



Le 22 mars, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald DARMANIN a inauguré l'installation de la CRS 83 sur le site CRS de Chassieu (69), en présence de la directrice générale adjointe de la Police nationale, Virginie BRUNNER et de la directrice des CRS, Pascale DUBOIS.

La CRS 83 fait partie des quatre compagnies « nouvelle génération » créées sur le modèle de la CRS 8 avec Nantes, Marseille et Montauban.

Le commandant Éric DAVOINE a été nommé à la tête de cette compagnie. Nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite dans le cadre de ces nouvelles fonctions.



CAMÉRAS EMBARQUÉES : DÉBUT DE L'EXPÉRIMENTATION

Le 18 mars, l'ANFSI a présenté les grandes lignes de l'expérimentation des caméras embarquées.

Après la sortie du décret et des tests hors voie publique, leur utilisation sera fiabilisée par quelques services « pilotes »



REVALORISATION DE LA RAFP

La RAFP est le régime de retraite complémentaire des fonctionnaires qui permet un supplément de pension grâce aux cotisations sur les primes. Il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

Le 8 février, le conseil d'administration de l'établissement de la RAFP a revalorisé la retraite des bénéficiaires. Cette décision a été votée à l'unanimité.

Deux revalorisations* :

- Une revalorisation de la valeur d'acquisition du point (VA) de 4,8 % à 1,4112 ;
- une revalorisation de la valeur de service du point (VS). Celui-ci permet le calcul de la pension de retraite complémentaire qui varie en fonction du nombre de points accumulés au cours de la carrière. Cette VS augmente de 6,8% pour atteindre 0,05378 euro.

Simulation : un officier cotisant à la RAFP depuis sa création en 2005, qui part à la retraite en 2024 à 57 ans (donc après 19 ans de cotisations RAFP), en étant commandant et en ayant acquis 10500 points, aura une pension RAFP mensuelle de 47 euros bruts : $(10500 \times 0,05378) / 12$.

NB : La RAFP est versée à compter de l'âge légal de retraite entre 62 et 64 ans selon sa date de naissance.

* Cette revalorisation s'applique à toutes les prestations, rente et capital, liquidées à compter du 1^{er} janvier 2024.

CESU SPÉCIAL JOP (CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL)

Outre le CESU pour garde d'enfant classique du MIOM, pour la période des Jeux olympiques et paralympiques, le ministère de l'Intérieur vient de créer un CESU spécial JOP.

L'éligibilité à ces deux types de CESU n'est pas assujettie aux conditions de ressources.

Un formulaire ministériel spécifique sera à renseigner pour bénéficier de ce CESU JOP. Sa validité n'excédera pas le 31 décembre 2024.

Le montant alloué est de :

- 200 euros pour une famille ;
- 350 euros pour une famille monoparentale.

GESTION

- ⇒ Résultats avancements commandants divisionnaires et ES toujours à l'arbitrage ;
- ⇒ Résultats avancements commandants à l'arbitrage ;
- ⇒ Résultats TG emplois fonctionnels N°127 à l'arbitrage ;
- ⇒ TG emplois fonctionnels N°9 en cours ;
- ⇒ MG1: candidatures closes, mouvement en cours, TG fin prévu 2ème semaine de mai ;
- ⇒ TG spécifiques mobilités en DZPN en cours pour les zones Nord, Est et IDF ;
- ⇒ TG spécifiques mobilités en DZPN Sud (mi-avril), Sud-Est (début mai), Ouest (début juin).

LE SCSI : AGITATEUR D'IDÉE, CRÉATEUR DE PROGRÈS !